



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 21 octobre 2014 à 13 h 10 et à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Josée Lacasse, Mike Duggan, Richard M. Bégin, Maxime Tremblay, Jocelyn Blondin, Mireille Apollon, Louise Boudrias, Denise Laferrière, Cédric Tessier, Denis Tassé, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Sylvie Goneau, Stéphane Lauzon, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Sandra Stéphanie Clavet, greffier adjoint ainsi que Luc Bard, Jean Boileau, André Bonneau, Gilles Desjardins, Marc Gohier, Melvin Jomphe, Catherine Marchand, Réjean Martineau et Marc Phaneuf.

CAUP20141021-P1 QUARTIER DE LA CHUTE DES CHAUDIÈRES – PROJET WINDMILL

13 h 10 – Madame Catherine Marchand, accompagnée de monsieur Réjean Martineau, présente les différents projets de règlements relatifs au dossier du Quartier de la chute des Chaudières et qui sont à l'ordre du jour du conseil municipal du 21 octobre 2014. Dans un premier temps, le plan directeur du projet est soumis aux membres du conseil après quoi les cinq projets de règlements sont plus amplement expliqués.

RECOMMANDATIONS :

CP-SUDD-2014-017

Que ce comité recommande au conseil d'approuver le projet de Règlement numéro 500-25-2014 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 500-2005 dans le but de réviser le concept d'aménagement pour les terrains du site Domtar de manière à y concrétiser une nouvelle vision de développement et d'aménagement.

CP-SUDD-2014-018

Que ce comité recommande au conseil d'approuver le projet de Règlement numéro 502-197-2014 modifiant le Règlement de zonage numéro 502-2005 dans le but d'introduire une nouvelle section au chapitre 24 relatif aux dispositions particulières applicables à certaines zones afin de prévoir les normes et les dispositions applicables au projet de développement Quartier de la chute des Chaudières.

CP-SUDD-2014-019

Que ce comité recommande au conseil d'approuver le projet de Règlement numéro 505-13-2014 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005 dans le but d'intégrer deux unités de paysage ainsi que leurs objectifs et critères respectifs afin d'assujettir le développement du Quartier de la chute des Chaudières.

CP-SUDD-2014-20

Que ce comité recommande au conseil d'approuver le projet de Règlement numéro 506-9-2014 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 506-2005 dans le but d'assujettir l'implantation d'un usage industriel, certains usages commerciaux, les débits de boisson ainsi que l'aménagement d'un stationnement temporaire dans le Quartier de la chute des Chaudières à l'application de ce règlement.

CP-SUDD-2014-21

Que ce comité recommande au conseil d'approuver le projet de Règlement numéro 501-33-2014 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 502-2005 afin de prescrire les documents pour une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale ou l'autorisation d'un usage conditionnel pour un immeuble situé dans le Quartier de la chute des Chaudières et d'exiger, lors du guide d'aménagement, les documents démontrant que les constructions et les aménagements rencontrent minimalement les critères menant à une certification LEED Or

Les recommandations **CP-SUDD-2014-017**, **CP-SUDD-2014-018**, **CP-SUDD-2014-019**, **CP-SUDD-2014-020** et **CP-SUDD-2014-021** ne font l'objet d'aucune décision. Les membres du conseil vont statuer sur les projets de règlements soumis au conseil municipal du 21 octobre 2014.

CAUP20141021-P2**CAUCUS PRÉPARATOIRE**

13 h 30 – Discussions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 21 octobre 2014.

Les membres du conseil consentent à l'ajout des items suivants :

- 29.1** **Projet numéro 24746** – Projet d'insertion dans le secteur patrimonial du Vieux-Aylmer – 71, rue Principale – Installer trois enseignes commerciales, trois enseignes directionnelles et restaurer une enseigne d'identification – District électoral d'Aylmer – Josée Lacasse
- 29.2** **Projet numéro 24792** – Modification d'un projet d'intervention dans un noyau commercial de quartier du chemin Vanier et du boulevard des Allumettières – 465, 475, 495 et 525, chemin Vanier – Construire quatre bâtiments dans un projet commercial intégré – District électoral du Plateau – Maxime Tremblay
- 29.3** **Projet numéro 24727** – Projet dans une aire de consolidation du centre-ville dans le secteur du boulevard Saint-Joseph Nord – 179, boulevard Saint-Joseph – Approuver le concept d'affichage sur le bâtiment – District électoral du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau – Jocelyn Blondin
- 29.4** **Projet numéro 24723** – Projet dans une aire de restructuration du centre-ville dans le secteur du centre administratif et d'affaires – 59-61, rue Eddy – Installer deux enseignes rattachées – District électoral de Hull-Wright – Denise Laferrière
- 29.5** **Projet numéro 24734** – Projet dans une aire de consolidation du centre-ville dans le secteur du boulevard Saint-Joseph Nord – 275, boulevard Saint-Joseph – Remplacer le revêtement des façades avant et latérale sur rue, déplacer une fenêtre et installer deux enseignes rattachées – District électoral de Hull-Wright – Denise Laferrière
- 29.6** **Projet numéro 24860** – Demande au gouvernement du Québec de reconduire le programme Rénovation Québec
- 29.7** **Projet numéro 24786** – Demande de la Ville de Gatineau au gouvernement du Québec d'adopter une loi visant le recouvrement des sommes payées injustement par la Ville en raison de l'existence d'un système de collusion entre certaines firmes de génie-conseil
- 29.8** **Projet numéro 25046** - Avis de présentation - Règlement numéro 500-25-2014 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 500-2005 dans le but de réviser le concept d'aménagement pour les terrains du site Domtar de manière à y concrétiser une nouvelle vision de développement et d'aménagement - District électoral de Hull-Wright - Denise Laferrière

- 29.9** **Projet numéro 25047** - Projet de Règlement numéro 500-25-2014 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 500-2005 dans le but de réviser le concept d'aménagement pour les terrains du site Domtar de manière à y concrétiser une nouvelle vision de développement et d'aménagement - District électoral de Hull-Wright - Denise Laferrière
- 29.10** **Projet numéro 25054** - Avis de présentation - Règlement numéro 501-33-2014 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 501-2005 afin de prescrire les documents pour une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale ou l'autorisation d'un usage conditionnel pour un immeuble dans le Quartier de la chute des Chaudières et d'exiger lors du guide d'aménagement, les documents démontrant que les constructions et les aménagements rencontrent les critères menant à une certification LEED Or - District électoral de Hull-Wright - Denise Laferrière
- 29.11** **Projet numéro 25056** - Projet de Règlement numéro 501-33-2014 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 501-2005 afin de prescrire les documents pour une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale ou l'autorisation d'un usage conditionnel pour un immeuble dans le Quartier de la chute des Chaudières et d'exiger lors du guide d'aménagement, les documents démontrant que les constructions et les aménagements rencontrent les critères menant à une certification LEED Or - District électoral de Hull-Wright - Denise Laferrière
- 29.12** **Projet numéro 25049** - Avis de présentation - Règlement numéro 502-197-2014 modifiant le Règlement de zonage numéro 502-2005 dans le but d'introduire une nouvelle section au chapitre 24 relatif aux dispositions particulières applicables à certaines zones afin de prévoir les normes et les dispositions applicables au projet de développement du Quartier de la chute des Chaudières - District électoral de Hull-Wright - Denise Laferrière
- 29.13** **Projet numéro 25050** - Projet de Règlement numéro 502-197-2014 modifiant le Règlement de zonage numéro 502-2005 dans le but d'introduire une nouvelle section au chapitre 24 relatif aux dispositions particulières applicables à certaines zones afin de prévoir les normes et les dispositions applicables au projet de développement du Quartier de la chute des Chaudières - District électoral de Hull-Wright - Denise Laferrière
- 29.14** **Projet numéro 25057** - Avis de présentation - Règlement numéro 505-13-2014 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005 dans le but d'intégrer deux unités de paysage ainsi que leurs objectifs et critères respectifs afin d'assujettir le développement du Quartier de la chute des Chaudières - District électoral de Hull-Wright - Denise Laferrière
- 29.15** **Projet numéro 25058** - Projet de Règlement numéro 505-13-2014 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005 dans le but d'intégrer deux unités de paysage ainsi que leurs objectifs et critères respectifs afin d'assujettir le développement du Quartier de la chute des Chaudières - District électoral de Hull-Wright - Denise Laferrière
- 29.16** **Projet numéro 25052** - Avis de présentation - Règlement numéro 506-9-2014 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 506-2005 dans le but d'assujettir l'implantation d'un usage industriel, certains usages commerciaux, les débits de boisson, ainsi que l'aménagement d'un terrain de stationnement temporaire dans le Quartier de la chute des Chaudières à l'application de ce règlement - District électoral de Hull-Wright - Denise Laferrière

- 29.17** **Projet numéro 25053** - Projet de Règlement numéro 506-9-2014 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 506-2005 dans le but d'assujettir l'implantation d'un usage industriel, certains usages commerciaux, les débits de boisson, ainsi que l'aménagement d'un terrain de stationnement temporaire dans le Quartier de la chute des Chaudières à l'application de ce règlement - District électoral de Hull-Wright - Denise Laferrière
- 29.18** **Projet numéro 24757** - Projet de développement visant l'ouverture d'une rue - 515 à 599, boulevard du Plateau, 229 à 241, boulevard de l'Amérique-Française, 149 à 177, rue de Dublin et 3 à 31, rue de Francfort - Projet résidentiel intégré Plateau de la Capitale, phase 45G - District électoral du Plateau - Maxime Tremblay
- 29.19** **Projet numéro 24726** - Projet d'insertion dans le secteur patrimonial du Vieux-Aylmer - 186, avenue de la Colline - Agrandir un bâtiment commercial et modifier des détails architecturaux du bâtiment existant - District électoral de Lucerne - Mike Duggan
- 29.20** **Projet numéro 24808** - Programme AccèsLogis Québec - Fonds du logement social - Corriger les paramètres établis par la résolution numéro CM-2010-471 du 11 mai 2010 pour remettre la contribution municipale aux projets de logements abordables et communautaires développés sous la formule « clés en main »
- 29.21** **Projet numéro 24886** - Mandater la Commission permanente sur l'habitation de revoir en profondeur les options pour un programme maison pour la période de subventions de 2015
- 29.22** **Projet numéro 24872** - Modification d'un projet de développement dans un boisé de protection et d'intégration - 2199, rue Saint-Louis - Réaliser la phase 5 du projet résidentiel Village Riviera - District électoral de Touraine - Denis Tassé

En amendement

Proposé par monsieur le conseiller Cédric Tessier
Appuyé par monsieur le conseiller Jean Lessard

De modifier le projet de résolution par l'ajout d'une condition supplémentaire qui devra être respectée par le promoteur.

Ainsi sont ajoutés après le paragraphe suivant :

- à la réhabilitation du couvert végétal sur les bandes riveraines et sur la partie du boisé de protection et d'intégration non affectée par la construction du bâtiment, et ce, avant le 15 novembre 2014.

les mots « ainsi qu'avant tous travaux d'excavation et de construction »

La modification est acceptée à l'unanimité.

- 29.23** **Projet numéro 24359** - Avis de présentation - Règlement numéro 500-19-2014 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 500-2005 dans le but d'apporter les ajustements nécessaires aux textes et aux plans relatifs au village urbain Vallée-de-la-Lièvre afin de permettre la citation en site patrimonial, le site patrimonial Maclaren - District électoral de Buckingham - Martin Lajeunesse

- 29.24** **Projet numéro 24360** - Projet de Règlement numéro 500-19-2014 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 500-2005 dans le but d'apporter les ajustements nécessaires aux textes et aux plans relatifs au village urbain Vallée-de-la-Lièvre afin de permettre la citation en site patrimonial, le site patrimonial Maclaren - District électoral de Buckingham - Martin Lajeunesse
- 29.25** **Projet numéro 24361** - Avis de présentation - Règlement numéro 505-10-2014 modifiant le Règlement numéro 505-2005 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale dans le but d'assujettir certaines interventions sur des immeubles compris dans le site patrimonial Maclaren - District électoral de Buckingham - Martin Lajeunesse
- 29.26** **Projet numéro 24362** - Projet de Règlement numéro 505-10-2014 modifiant le Règlement numéro 505-2005 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale dans le but d'assujettir certaines interventions sur des immeubles compris dans le site patrimonial Maclaren - District électoral de Buckingham - Martin Lajeunesse
- 29.27** **Projet numéro 24357** - Avis de présentation - Règlement numéro 512-2-2014 citant « site patrimonial MacLaren », certains immeubles situés dans le périmètre délimité par les rues Kenny, Georges, MacLaren Ouest et Bridge - District électoral de Buckingham - Martin Lajeunesse
- 29.28** **Projet numéro** --> **CES** – Baux emphytéotiques – Coopératives d'habitations et organismes à but non lucratif – Lots variés – Districts électoraux du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau et de Hull-Wright – Jocelyn Blondin et Denise Laferrière
- 29.29** **Projet numéro** --> **CES** – Protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et Tourisme Outaouais

En amendement

Proposé par monsieur le conseiller Maxime Tremblay
Appuyé par monsieur le conseiller Richard M. Bégin

Que le protocole à intervenir se termine le 31 décembre 2015 sans reconduction automatique. Conséquemment, le projet de résolution en fera mention et le projet de protocole seront modifiés en conséquence.

De plus, demande est faite à l'effet que Tourisme Outaouais présente à la Ville une reddition de compte et un bilan des activités réalisés à la fin du protocole. Conséquemment, le projet de résolution et le projet de protocole seront modifiés en ce sens.

De plus, demande est faite à l'effet que le projet de résolution et le projet de protocole fassent mention du projet Gatineau Capitale du vélo dans le cadre de développement de l'offre touristique.

Enfin que les projets des Chemins d'eau tiennent compte des secteurs de Masson-Angers et des Rapides Deschênes.

L'ensemble de ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

- 29.30** **Projet numéro 24240** – Avis de présentation – Règlement numéro 760-2014 autorisant une dépense et un emprunt de 734 500 \$ pour financer le développement des collections de la bibliothèque de la Ville de Gatineau pour l'année 2014, lequel emprunt sera assumé entièrement par le ministère de la Culture et des Communications

29.31 Projet numéro --> CES – Modifications aux structures organisationnelles – Service des infrastructures – Service de l’environnement – Service de la gestion des biens immobiliers

Demande est faite à l’effet de modifier le projet de résolution par l’ajout du paragraphe suivant :

« Enfin il est résolu de déposer à la Commission de révisions des dépenses un plan d’action comprenant des objectifs et un bilan annuel démontrant les revenus et les réductions de dépenses du portefeuille résultant de la consolidation de la Division de la gestion des biens immobiliers ».

La modification est acceptée à l’unanimité.

29.32 Projet numéro --> CES – Centre nautique de la Lièvre parc du Landing – Financement complémentaire – Accessibilité universelle et plan quadriennal 2011-2014

29.33 Projet numéro --> CES – Modifications à la structure organisationnelle – Division du service aux usagers – Service de l’informatique

29.34 Projet numéro --> CES – Fin d’emploi – Employé 113042

Fin du caucus préparatoire public à 14 h 35.